

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 620

présenté par

M. Hammadi, M. Bies, Mme Chapdelaine et Mme Corre

ARTICLE 28 QUATER B

À l'alinéa 2, substituer aux mots :

« ; celui-ci fixe également »

les mots :

« . Ce décret fixe ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.